

(N^o 242.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Chrétien Thomas Branchazi, sergent au 12^e régi- ment de ligne.

(Voir le N^o 220 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Trons (Suisse), le 31 juillet 1804. Il est entré au service du Royaume des Pays-Bas en 1819, il y est resté jusqu'à la révolution et a pris service en 1830, dans le second bataillon des volontaires de Namur. Il est resté au service jusqu'en 1835, époque où il est retourné dans sa patrie pour y satisfaire aux lois sur la milice de son Pays. Et, après avoir payé sa dette, comme le prouve le certificat de milice, il est venu reprendre service dans l'armée Belge, et sa bonne conduite lui a valu le grade de sergent.

Ayant passé vingt années en Belgique, il désire obtenir la qualité de Belge. Les autorités sont unanimes pour appuyer sa demande, qui a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 35 suffrages contre 16.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.